



EUROPE DIRECT
Saint-Germain-en-Laye

Elections européennes

DERNIERS RAPPELS TECHNIQUES



1- Un député européen, à quoi ça sert ?

Après le 9 juin, ils seront 720 pour représenter 450 millions de citoyens européens ; élus directement, en un tour, à la proportionnelle. Ils partageront le pouvoir législatif avec les membres du Conseil de l'Union européenne et voteront les actes législatifs européens, qui peuvent être des règlements (qui s'appliquent directement aux Etats) ou des directives (qui fixent les objectifs à mettre en œuvre). Enfin, ils approuvent le Président ou la Présidente de l'UE ainsi que les commissaires européens.

2- Les citoyens européens vont-ils voter pour des listes uniques de candidats ?

Le système est identique depuis les premières élections européennes de 1979 : les Européens votent pour des listes de candidats de leur pays de résidence. Par ailleurs, ce sont les États eux-mêmes et non les instances de l'UE qui organisent les scrutins. Ainsi, ce sont les partis politiques nationaux qui composent leur liste. En France, chaque liste doit comporter 81 noms, être paritaires et alterner un homme et une femme.



EUROPE DIRECT
Saint-Germain-en-Laye

Elections européennes

DERNIERS RAPPELS TECHNIQUES



3- Le nombre d'eurodéputés est-il le même dans chaque Etat-membre ?

Absolument pas ! Le nombre d'eurodéputés est proportionnel à la population du pays, avec un minimum de 6 sièges par Etat pour les plus petits, comme Chypre ou Malte. C'est l'Allemagne qui aura le plus grand nombre de représentants, avec 96 élus.

4- Quel est le salaire d'un eurodéputé ?

Tous les députés européens touchent la même indemnité, soit 7853,89 € net par mois. Ils ont par ailleurs une indemnité de frais généraux de 4950 €, qui doit couvrir entre autres leur permanence informatique et téléphonique et d'une indemnité journalière de 350 €.

5- Quel est le rôle d'un assistant parlementaire ?

Il est chargé d'aider l'eurodéputé dans ses fonctions d'élu : gestion des dossiers administratifs, rédaction des rapports etc. Ils assurent également le lien avec les électeurs, et ne sont pas autorisés à travailler sur des tâches sans lien avec le travail parlementaire.



EUROPE DIRECT
Saint-Germain-en-Laye

Elections européennes

DERNIERS RAPPELS TECHNIQUES



6- Pourquoi les députés européens font-ils la navette entre Bruxelles et Strasbourg ?

Le siège officiel du Parlement se situe à Strasbourg, mais les eurodéputés disposent également un hémicycle à Bruxelles, afin de faciliter le dialogue avec les autres institutions. En conséquence, les députés passent le plus clair de leur temps à Bruxelles et de déplacent à Strasbourg une fois par mois pour les sessions plénières, au cours desquelles sont votés les textes.

7- Le vote est-il obligatoire ?

Oui, dans 4 pays de l'Union européenne, il est obligatoire d'aller voter pour ce scrutin : en Belgique, en Bulgarie, en Grèce et au Luxembourg.